

CIMENT D'ETANCHEITE A PRISE RAPIDE



CIM EXPRESS

PROPRIETES

CIM EXPRESS est une poudre destinée à stopper toute infiltration d'eau même sous pression.

CIM EXPRESS est une combinaison de ciments hydrauliques associée à des produits chimiques organiques.

CIM EXPRESS trouve ses applications dans de **nombreux domaines**: les puits, murs de sous-sols, égouts, citernes, réservoirs, bouchons d'encrage, caves.

CIM EXPRESS réagit avec l'eau, et rend étanche à l'eau. Sa résistance s'accroit quand il est constamment soumis à la pression de l'eau.

CIM EXPRESS n'a pas de retrait, ne s'oxyde pas et rend le support étanche.

MISE EN ŒUVRE

Nature des supports : béton, mortier, pierre naturelle.

Tous les supports doivent être structurellement sains, propres et exempts de graisse, huile, laitance ou autre substance susceptible de compromettre l'adhérence. La température du support doit être comprise entre 0 °C et + 30 °C. S'assurer que toutes les parties métalliques en contact sont à une température supérieure a 0 °C.

La température entre l'application et le durcissement ne doit pas varier brusquement. La surface en béton doit être légèrement humide, sans présence de flaque d'eau en surface.

Ajouter 2.2 à 2.8 litres d'eau par seau 25 kg de produit. Mélanger jusqu'à obtenir une pâte homogène. Appliquer en une passe à la taloche, la truelle ou au peigne et égaliser à la lisseuse.

Préparer le mélange de CIM EXPRESS en petites quantités en versant préalablement l'eau dans un récipient et ensuite la poudre pré-mélangée (2.2 Litres à 2.8 Litres par seau)

Mélanger manuellement jusqu'à obtenir un mortier homogène et thixotrope.

Ne pas régénérer le mélange en ajoutant de l'eau.

Dès que la pâte est thixotrope, appliquer sur la surface en serrant le mortier contre le support.

Dans le cas d'arrivée d'eau sous pression, maintenir le CIM EXPRESS par une légère pression jusqu'au durcissement du mortier

<u>Conditions de mise en œuvre</u>: température comprise entre 5 et 35°C. En cas d'application par basse température, un mélange avec de l'eau chaude est recommandé

Revêtements ultérieurs : peut rester nu ou être recouvert de mortiers de reprofilage, d'étanchéité ou de cuvelage.

Température d'utilisation : +5°C à +35°C

SECURITE D'EMPLOI



 $Mention\ d'avertissement: DANGER$

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

P261 : Eviter de respirer les poussières.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P338 : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 : Eliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne YouTube « Périmètre Bâtiment »

Produit à usage strictement professionnel. Risque de réaction chimique dangereuse avec les acides. Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet www.perimetre.pro, rubrique « Produits ». Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit. Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison DLU 1 AN 21/10/2024



